



## **Déclaration liminaire FORCE OUVRIERE - CAPD du mardi 4 septembre 2018 -**

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les représentants de l'Administration,

Mesdames et messieurs les représentants du Personnel,

La rentrée scolaire s'inscrit dans un contexte de démantèlement de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur : fin du baccalauréat comme diplôme national, pénurie de postes, suppressions d'emplois aidés, territorialisation et autonomie des établissements, calendriers dérogatoires majoritaires, inclusion scolaire systématique....

C'est tout l'édifice républicain, le cadre national et des diplômés que le gouvernement veut jeter à terre pour adapter l'école aux ordonnances contre le Code du Travail.

Dans la Fonction Publique, les ministres préparent la destruction complète du statut général pour répondre aux injonctions de la politique d'austérité inspirée par le capital financier : privatiser, externaliser, supprimer des missions, transférer au secteur privé....

Peu de rapport avec notre premier degré, pensez-vous ? Que l'on se détrompe ! Certains signaux montrent que nous ne sommes pas à l'abri de la déréglementation :

- La mise en place du PPCR qui a fixé des conditions arbitraires et définitives pour accéder à la Hors-classe et à la Classe exceptionnelle, en ne permettant pas aux organisations syndicales de remplir leur mission de contrôle, et en provoquant l'incompréhension des collègues devant des avis sibyllins et laconiques ;
- La question des rythmes scolaires qui opère la bascule vers l'autonomie des écoles, en permettant des organisations et des calendriers différents d'une commune à l'autre ;
- Les propositions de refonte du statut des directeurs d'école qui lui confèreraient de nouvelles missions, dont celle de « supérieur hiérarchique » et qui chercheraient à regrouper plusieurs écoles de secteur en une seule unité administrative.

Et la liste pourrait être poursuivie plus longuement...

Concernant la rentrée scolaire dans les Landes, le SNUDI-FO s'étonne, à la lecture des documents envoyés fin août, des derniers Ineat et des affectations du 20 juillet. Notre organisation syndicale demande des explications sur les critères retenus pour chacun de ces sujets.

Le SNUDI-FO tient à signaler que le nombre d'élèves sans accompagnement AVS est encore élevé cette année et que la rentrée se fait dans des conditions irrespectueuses pour ces élèves, pour les collègues qui les accueillent et pour les autres élèves. Les engagements pris par l'Éducation Nationale ne sont pas tenus, ce qui jette encore un peu plus le discrédit sur nos professions et place les collègues dans des situations compliquées, voire conflictuelles, avec les familles pleines d'attente de la part de l'institution.

Le SNUDI-FO constate la première embauche d'un enseignant contractuel dans le premier degré. Nous ne pouvons que le déplorer et craindre un recours à cette pratique dans les prochaines années, ce qui n'est pas rassurant ni pour les collègues ni pour les familles. Le manque de personnel qualifié en langue régionale est bien le signe de la non adhésion des enseignants au projet établi de l'enseignement de l'occitan, dans des classes bilingues.

Dans le contexte actuel de réflexion sur notre statut de fonctionnaire d'État, le recrutement de contractuels ne peut qu'interroger et alarmer sur le devenir de notre profession. Nous signalons que le recours à des contractuels est devenu monnaie courante dans certains départements, dans le premier degré s'entend.

A propos du statut, il convient de rappeler que la pré-rentrée n'est envisagée, dans les textes, que sur un jour. Il n'est donc pas question d'imposer un second jour aux collègues (qui ne comptent d'ailleurs pas leurs heures pour préparer la rentrée en amont de la date prévue). Ce qui est proposé, comme seconde journée, ne peut l'être que sous forme de volontariat ou dans le cadre des 108 heures définies par le décret définissant les obligations de service. Le SNUDI-FO des Landes soutiendra tous les collègues qui seraient soumis à des pressions de la part de l'administration.

Pour finir, le SNUDI-FO des Landes renouvelle sa demande d'envoi de convocation nominative à l'adresse des suppléants élus à la CAPD. Leur présence aux côtés des titulaires participe à la formation de ces élus et les rendent en capacité de nous remplacer de la manière la plus efficiente possible.

Merci de votre écoute.

*Isabelle BENQUET et Fabrice DUBOUÉ, représentants titulaires FO  
à la CAPD des Landes  
Claire CALIOT et Arnaud BERNADET, représentants suppléants FO  
à la CAPD des Landes*